

January 2021

NOTE D'ORIENTATION



JOINING FORCES
For All Children

Le droit de l'enfant d'être entendu : Nous parlons, est-ce que vous écoutez ?



ChildFund
Alliance

PLAN
INTERNATIONAL

 **Save the Children**

 **SOS CHILDREN'S
VILLAGES
INTERNATIONAL**

Terre des Hommes
International Federation

World Vision

Résumé analytique



À l'aube de l'année 2021, les enfants du monde entier sont toujours confrontés à des difficultés sans précédent en raison de la pandémie de COVID-19 qui a bouleversé le monde en 2020.

Cette crise sanitaire mondiale a entraîné des mesures de confinement qui ont augmenté le risque de violence, de faim, de travail des enfants, de mariage d'enfants et de décrochage scolaire — en particulier chez les filles. Elle a également réduit les possibilités pour les enfants de participer à des activités visant à promouvoir leur droit d'être entendus.

Ce que le virus n'a pas détruit, en revanche, c'est la détermination des enfants à trouver et à utiliser leur voix, à mobiliser leurs pairs comme force de changement et à faire prendre conscience de l'importance cruciale de tirer les leçons des expériences des enfants.

Ces derniers ont le droit de prendre part aux décisions qui les concernent et de s'attendre à ce que les décideurs les écoutent et tiennent compte de leur avis. La Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée en 1989, ainsi que les normes juridiques et les instruments normatifs qui ont suivi se sont fondés sur ce droit et l'ont renforcé.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 énonce clairement l'engagement des États membres à reconnaître les enfants comme des « agents du changement » et à leur offrir l'opportunité d'accélérer la concrétisation de leur droit d'être entendus.

Lorsque les enfants ont la possibilité de donner leur opinion, ils démontrent qu'ils sont capables de faire progresser leur propre protection, de mettre fin aux violences à leur égard, de promouvoir des structures sociales plus inclusives et mieux adaptées, mais aussi de réaliser collectivement leur rêve de développer de meilleures communautés, pour eux comme pour les nouvelles générations. Néanmoins, la participation

concrète des enfants est souvent entravée par les normes sociales mondiales, l'insuffisance des ressources et le manque de compréhension ou de soutien de la part des adultes.

“Nous comprenons ce qui est bien et mal. Le message que j'envoie aux adultes est le suivant : s'il vous plaît, laissez-nous participer.”

Farhana, 17 ans, Inde

“Nos droits comprennent le droit à l'éducation et à la protection, mais aussi le droit de nous exprimer sur les questions qui nous concernent.”

Dora, 16 ans, Zambie

Les enfants les plus marginalisés, tels que les enfants en situation de handicap, les filles, les enfants privés de soins parentaux, les enfants autochtones et autres enfants vulnérables, comme ceux qui ne parlent pas la langue officielle de leur pays, se heurtent régulièrement à des obstacles majeurs qui entravent leur participation et qui sont autant d'occasions manquées pour les décideurs.

Bien que les technologies numériques ouvrent le champ des possibles en matière de participation des enfants (enquêtes

à grande échelle, plateformes de mobilisation en ligne, etc.), elles les exposent également à de nouveaux risques, tels que le harcèlement et les abus en ligne. Par ailleurs, la « fracture numérique », qui sépare les enfants ayant accès à l'électricité et aux technologies de l'information et de la communication de ceux qui n'y ont pas accès, peut entraîner des inégalités dans la réalisation du droit de l'enfant d'être entendu. En période de pandémie de COVID-19, l'exclusion numérique a de graves répercussions sur la capacité de participation civique des enfants et sur l'exercice de leurs autres droits fondamentaux, et ce partout dans le monde.

Des études récentes ont montré que les enfants sont désireux de faire entendre leur voix et de participer activement à enrayer la propagation du virus et réduire au maximum ses effets négatifs. Lors des consultations préalables à cette note d'information, les enfants ont indiqué qu'il était très important pour eux de maintenir des groupes de participation entre pairs et des liens solides avec d'autres adolescents et adolescentes, et enfants pendant les périodes de confinement. Ils ont également fait savoir que la participation pendant le confinement contribuait à promouvoir une santé mentale positive et à réduire l'anxiété ainsi que la solitude.

Joining Forces reconnaît que la participation des enfants aux processus décisionnels est plus percutante, tant pour les enfants que pour la société dans son ensemble, lorsqu'elle a lieu dans un environnement propice à leur autonomisation. Au cours de la préparation de ce document, des enfants du monde entier ont eu la possibilité de partager leurs points de vue et leurs expériences à l'oral, à l'écrit et lors d'un forum en ligne organisé à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance. Forte de ces conseils, l'alliance Joining Forces appelle tous les acteurs concernés à reconnaître et à soutenir les mesures clés visant à garantir le respect et la réalisation des droits des enfants dans le monde entier.

Conformément à la définition de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le terme « enfant » désigne ici tout individu âgé de moins de 18 ans

Analyse critique des données et des problèmes

La Convention relative aux droits de l'enfant a établi le droit fondamental qu'est le droit de l'enfant d'être entendu en 1989. Au cours des trois décennies suivantes, les normes juridiques et les instruments normatifs qui ont suivi se sont fondés sur ce droit et l'ont renforcé. Depuis l'adoption de la Convention, il y a plus de 30 ans, d'importants progrès ont été réalisés en faveur du respect du droit de l'enfant d'être entendu :

- Les décideurs sont de plus en plus conscients des bienfaits de la participation des enfants et l'engagement en faveur de la participation civique de ces derniers est renforcé, comme en témoigne le nombre croissant de plateformes internationales de haut niveau propices à la participation des enfants, telles que :
 - Le forum The World We Want, qui vise à faciliter la participation des enfants au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
 - Le grand groupe des enfants et des jeunes des Nations Unies, qui vise à faciliter la participation des jeunes à certains processus de l'organisation ; et
 - Des discussions en ligne avec des représentants de comités gouvernementaux relatifs à la sécurité dans les établissements scolaires, qui permettent aux enfants d'évoquer les risques liés à la COVID-19 auxquels ils sont exposés¹.
- Des plateformes stratégiques, telles que des parlements ou des clubs d'enfants, ont été créées pour permettre aux enfants de participer à des processus décisionnels internationaux, régionaux, nationaux et locaux ou ruraux. La stratégie de gouvernance locale adaptée aux enfants mise en place par le Népal, par exemple, a institutionnalisé la participation des enfants dans les comités et les processus de planification².
- Des enfants participent désormais à des revues budgétaires et à l'élaboration de budgets et d'investissements publics en lien avec leurs droits.
- Les enfants exigent de plus en plus que leur voix soit entendue dans les débats publics, comme le montre leur rôle prédominant dans les campagnes mondiales et nationales.
 - Celles-ci comprennent des campagnes visant à mettre fin aux mariages d'enfants et à d'autres formes de violence à leur égard, en particulier envers les filles au Sierra Leone³, des campagnes visant à mettre fin à la violence liée aux armes à feu aux États-Unis⁴, ainsi que des campagnes de lutte contre les changements climatiques.
- L'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans a augmenté de près de 20 % (passant de 63 % à 75 %) ces dix dernières années, contribuant ainsi à réaliser le droit des enfants à une identité - un élément clé de leur droit de participation⁵.



Réunion de l'Eco Club des filles en Inde
©Plan International

Les enfants qui ont partagé leur expérience sont convaincus que leur participation a permis de renforcer la dynamique familiale. Ils ont indiqué que leur famille les écoutait mieux, soutenait davantage leurs idées ainsi que leurs activités et était plus réceptive au dialogue pour parvenir à se mettre d'accord. Les enfants ont également déclaré qu'ils avaient pu acquérir des connaissances qu'ils n'auraient pas nécessairement apprises à l'école, et ont signalé que les décideurs politiques avaient commencé à écouter leur avis et à mettre en œuvre leurs idées.

Toutefois, bien que des progrès considérables aient été réalisés et que les avantages de la participation des enfants sur les plans personnel et communautaire aient été démontrés, une multitude d'obstacles continue d'entraver la concrétisation du droit des enfants d'être entendus.

Dans bien des cas, les adultes considèrent encore que les enfants sont trop inexpérimentés ou immatures pour jouer un rôle et continuent d'interdire ou d'entraver leur participation aux processus décisionnels⁶. C'est notamment le cas des enfants qui œuvrent en faveur des droits civiques et de ceux qui partagent leurs opinions avec leurs parents, leurs tuteurs, des juges, leurs enseignants, des médecins ou encore la police.

“Les adultes ne nous écoutent pas, ils ne nous demandent pas ce que nous pensons être le mieux pour nous : ils réfléchissent à ce qui est le mieux pour eux.”

Diana, 16 ans, Bolivie

Parmi les autres arguments cités par les adultes pour limiter la participation concrète des enfants figurent des justifications infondées : les enfants n'auraient pas les compétences, les connaissances et le discernement nécessaires pour intervenir, les parents sauraient ce qu'il y a de mieux pour eux et leur participation pourrait entraîner des demandes déraisonnables, de mauvais comportements, un manque de respect à l'égard de leurs aînés ou des préjudices⁷. Selon le Centre pour la participation des enfants et des jeunes (le Centre), il existe des obstacles à tous les niveaux de la société, tels que le manque de reconnaissance légale et politique, la capacité restreinte des adultes à faciliter la participation concrète des enfants en toute sécurité ou encore les

Selon une enquête internationale, un enfant sur deux a déclaré que les adultes n'écoutent pas leur opinion sur des sujets qui leur tiennent à cœur.

difficultés d'accès à la justice des enfants souhaitant dénoncer des violations de leurs droits⁸.

Malgré les efforts constamment déployés par le Comité des droits de l'enfant pour mettre en avant l'importance de la participation des enfants, un nombre croissant de gouvernements filtre leur accès à l'information, restreint l'espace civique sûr et accessible et crée des barrières juridiques, administratives et bureaucratiques aux organisations menées par des enfants⁹. Lors d'enquêtes menées par le Centre auprès de plus de 2 500 enfants dans 53 pays, les enfants ont indiqué à plusieurs reprises que les adultes représentent l'un des principaux obstacles à la concrétisation de leurs droits civiques, car ils prennent rarement au sérieux les enfants qui s'investissent dans ce domaine. Dans certains cas, les enfants font l'objet de menaces et de manœuvres d'intimidation de la part d'adultes qui désapprouvent leur engagement civique et leur activisme¹⁰.

Même lorsque les enfants peuvent prendre part aux processus décisionnels qui les concernent, les adultes ne prennent pas toujours dûment en considération leurs points de vue et leurs opinions¹¹. Dans le cadre d'une enquête de 2019 du réseau ChildFund Alliance portant sur près de 5 500 enfants âgés de 10 à 12 ans, un enfant sur deux a déclaré que dans son pays, les adultes ne prennent pas en considération l'opinion des enfants sur les sujets qui leur tiennent à cœur¹².



Chaque enfant a le droit fondamental d'être entendu



Selon l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant, les enfants ont le droit au respect de leur opinion lors des prises de décisions qui les concernent : « Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant [...] eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

Conclu en 2014, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications donne aux enfants le droit de présenter une requête individuelle concernant la violation de leurs droits au Comité des droits de l'enfant s'ils ont épuisé tous les recours efficaces au niveau national.

L'observation générale no 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence représente une avancée majeure pour la participation des enfants, car elle a appelé les États à s'assurer que les adolescents étaient impliqués dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des lois, des politiques, des services et des programmes les concernant. Elle a fait suite à l'observation générale no 12 (2009), qui a établi les prescriptions de base pour la mise en œuvre du droit de l'enfant d'être entendu. En 2018, la journée de débat général du Comité a été consacrée au thème « Protéger et autonomiser les enfants en tant que défenseurs des droits humains » et a mis l'accent sur la participation des enfants.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a constitué une avancée normative importante vers la concrétisation du droit de l'enfant d'être entendu en reconnaissant que les enfants sont des agents du changement et en insistant une nouvelle fois sur l'importance de leur participation dans le domaine du développement durable.

L'opinion des enfants a une grande valeur ajoutée

Selon Kate Gilmore, Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme, « être jeune représente une compétence »¹³. Lorsque les enfants ont la possibilité de donner leur opinion, ils démontrent qu'ils sont capables d'influencer les décisions en faveur de leur propre protection et de l'élimination des violences à leur égard, et de promouvoir des structures et des institutions sociales plus inclusives et mieux adaptées¹⁴.

“Souvenez-vous : lorsque le monde choisit de se taire, même une seule voix devient puissante. Il m'a fallu un certain temps avant de trouver la mienne. Maintenant que c'est le cas, je ne compte pas me taire, car chaque enfant a le droit d'être entendu.”

Jhon, 16 ans, Philippines

Les enfants ont la capacité innée d'apporter de la flexibilité, de l'énergie, de la pertinence et des perspectives technologiques à l'élaboration des programmes et des politiques. Les enfants comprennent très bien les problématiques qui les concernent ; ils peuvent ainsi trouver des solutions durables et innovantes susceptibles d'être plus efficaces que les solutions proposées par les adultes¹⁵. Par exemple, concernant la protection des enfants en ligne, la journée de débat général du Comité des droits de l'enfant autour du thème « Protéger et autonomiser les enfants en tant que défenseurs des droits humains », qui s'est tenue en 2018, a permis de conclure que les initiatives de protection de l'enfance en ligne sont plus efficaces si les enfants participent activement à leur élaboration et peuvent choisir les meilleures mesures à appliquer¹⁶.

En outre, il a été prouvé que les enfants assument pleinement le rôle d'agents du changement. Lors d'une enquête réalisée en ligne par Save the Children et le Centre pour les droits des enfants, 81 % des enfants interrogés ont indiqué qu'ils s'intéressaient aux décisions



Les jeunes volontaires conduisent une session de sensibilisation à la protection de l'enfance pendant le COVID-19 aux Philippines
© Tdh / Arthelurma Reabeth A. Sagaoinit

en lien avec leur communauté et avec le monde prises par des personnes en position d'autorité¹⁷. Une étude récente menée par World Vision a montré que les enfants qui agissent en vue d'enrayer la propagation de la COVID-19 sont désireux de jouer un rôle central dans cette démarche en organisant des campagnes de sensibilisation auprès de leurs pairs sur des plateformes virtuelles, en fournissant des informations pertinentes à des adultes vulnérables et à d'autres acteurs, et en plaidant en faveur d'un changement social nécessaire¹⁸.

En outre, l'acte de participation peut lui-même aider les enfants à mieux faire face aux difficultés et à améliorer leur confiance en eux¹⁹. En contribuant à développer les connaissances, les capacités et les compétences des enfants, leur participation peut également entraîner une modification des rapports de force néfastes et réduire la vulnérabilité des enfants face aux violences et à d'autres violations de leurs droits. Une étude récente menée par ChildFund Alliance souligne que mettre en avant le fait que les enfants sont aux commandes de leur propre vie et détiennent des droits permet de réduire leur vulnérabilité et représente un facteur de protection en soi²⁰.



Écouter les enfants : de nouvelles perspectives

Écouter activement les enfants

La participation des enfants aux processus décisionnels a plus d'impact, tant pour eux que pour la société dans son ensemble, lorsqu'elle a lieu dans un environnement propice à leur autonomisation. Dans son observation générale n° 12, le Comité des droits de l'enfant établit neuf prescriptions de base à respecter afin de prendre dûment en considération l'opinion des enfants pour toutes les questions qui les concernent. En résumé, les processus de participation doivent être :

Transparents et instructifs – Les enfants doivent disposer d'informations exhaustives, accessibles, tenant compte de la diversité et adaptées à leur âge sur leur droit d'exprimer librement leur opinion et de voir cette opinion dûment prise en considération ;

Volontaires – Les enfants ne devraient jamais être amenés à exprimer une opinion contre leur gré et devraient être informés qu'ils peuvent mettre un terme à leur participation à tout moment ;

Respectueux – L'opinion des enfants devrait être traitée avec respect et les enfants devraient avoir la possibilité d'avancer des idées et de lancer des activités ;

Pertinents – Les questions au sujet desquelles les enfants sont invités à exprimer leur opinion doivent effectivement être en rapport avec leur vie et leur permettre de tirer parti de leurs connaissances, compétences et capacités ;

Adaptés aux enfants – Les environnements et méthodes de travail devraient être adaptés aux capacités des enfants. Le temps et les ressources nécessaires devraient être mis à disposition pour bien préparer les enfants et leur donner la confiance et les possibilités voulues pour exposer leur opinion ;

Inclusifs – La participation doit être inclusive, éviter la discrimination et offrir aux enfants marginalisés, filles et garçons, la possibilité de participer ;

Appuyés par la formation – Pour faciliter effectivement la participation des enfants, les adultes ont besoin de se préparer, de posséder certaines compétences et de recevoir un appui, par exemple d'acquérir des aptitudes à l'écoute des enfants, au travail avec les enfants et à l'instauration d'une participation efficace des enfants eu égard à l'évolution de leurs capacités ;

Sûrs et tenant compte des risques – Dans certaines situations, l'expression d'une opinion peut comporter des risques. Les adultes ont des responsabilités envers les enfants avec lesquels ils travaillent et doivent prendre toutes les précautions voulues pour réduire au minimum le risque pour un enfant d'être, du fait de sa participation, exposé à la violence, à l'exploitation ou à toute autre conséquence négative ;

Responsables – Il est essentiel d'assurer le suivi et l'évaluation de la participation des enfants²¹.

“Le droit d'être entendu signifie être libre d'exprimer nos opinions de manière éclairée, confortable et sûre, sans être influencé ou manipulé par un adulte.”

Edith, 14 ans, Pérou



Une jeune activiste au Cambodge s'adresse à la foule lors du lancement de "Protect the Children, Protect the Future"



Outre ces neuf prescriptions, l'âge et le degré de maturité des enfants doivent également être pris en compte. La participation des jeunes enfants est généralement axée sur l'identification des sujets importants à leurs yeux et évolue ensuite vers une participation plus constructive à l'adolescence. Les enfants peuvent être des agents actifs du changement, et ce de différentes façons, par exemple en recherchant et en mettant en œuvre des solutions, en sensibilisant et en mobilisant leurs pairs, en rassemblant des données probantes ou encore en s'exprimant d'une seule voix.

En Indonésie, par exemple, près de 30 millions d'enfants et de jeunes âgés de 10 à 24 ans vivent dans des régions où les risques de tsunami, d'inondation et de glissement de terrain sont élevés. Par conséquent, des garçons et des filles ont cartographié les dangers potentiels, évoqué les problématiques urgentes les concernant lors d'événements scolaires et communautaires et mobilisé les décideurs en leur proposant des solutions innovantes²².

Au Bangladesh, des enfants de 12 à 17 ans ont œuvré au sein de forums d'enfants pour évoquer les besoins de leurs pairs exposés à des mariages précoces et mobiliser un soutien pour lutter contre cette pratique. Selon des recherches menées par World Vision et l'Université d'Édimbourg, leur engagement collectif a permis d'empêcher 72 mariages d'enfants en deux ans²³.

Si les prescriptions de base sont respectées et les méthodes employées adaptées, la participation des enfants peut aboutir à un changement systémique. Dans de telles conditions :

- Les enfants pourront apprendre à connaître leurs droits ainsi que les lois et les normes qui les concernent ;
- Les programmes humanitaires et de développement seront plus efficaces, plus innovants et plus durables, et tiendront mieux compte des besoins des enfants.
- La population sera mieux sensibilisée aux droits fondamentaux et aux droits des enfants à mesure que les enfants interagissent entre eux ;

- The public is better informed about human and child rights as children communicate with peers.
- La protection des enfants sera renforcée à mesure que les rapports de force évoluent grâce à l'autonomisation des enfants.

En Mongolie, les enfants ont joué un rôle essentiel dans l'adoption par le gouvernement d'une législation interdisant les châtiments corporels infligés aux enfants. Ils ont notamment participé à un projet de recherche régional et fortement influencé le débat public. En contrant les arguments de leurs détracteurs et en attirant l'attention du public sur les répercussions humaines des châtiments corporels, les enfants ont eu une incidence directe sur l'adoption de la nouvelle législation²⁴.

Lorsque les efforts visant à faire participer les enfants respectent les prescriptions susmentionnées, bon nombre des risques liés à leur participation peuvent être identifiés et atténués.

"Certains enfants sont forcés par leurs parents de se marier puisqu'ils restent simplement à la maison."

Paul, 11 ans, Malawi

Néanmoins, de nos jours, la qualité des programmes soutenant la participation des enfants est rarement suffisante. L'investissement limité dans le renforcement des capacités des enfants pour les aider à comprendre leurs droits ainsi que ce qu'ils devraient attendre des adultes en est l'une des raisons. Un autre problème est le manque de formation des adultes pour définir et encourager davantage une participation de qualité des enfants. Il convient également de mentionner la réduction de l'espace dédié à la consultation de la société civile et à la participation des enfants au sein des forums multilatéraux, ce qui rend la mise en œuvre de programmes de qualité en matière de participation de plus en plus compliquée²⁵.



Écouter les enfants les plus marginalisés

Les enfants les plus défavorisés et marginalisés sont souvent confrontés à des obstacles plus importants et plus complexes qui entravent leur participation²⁶. C'est notamment le cas des filles, des enfants en situation de handicap, des enfants réfugiés et migrants, des enfants vivant en milieu rural ou dans des zones de conflit, des enfants discriminés en raison de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle, des enfants privés de soins parentaux, des enfants autochtones et des enfants discriminés en raison de leur statut économique, migratoire ou social. Les enfants faisant partie de plusieurs groupes marginalisés peuvent être confrontés à davantage d'obstacles²⁷.

Par exemple, les enfants en situation de handicap sont confrontés à un manque d'accès à l'interprétation en langue des signes, aux prothèses auditives et aux autres aménagements dont ils ont besoin, leur participation aux processus décisionnels suscite régulièrement des réactions négatives et les adultes sont rarement formés en vue de faciliter leur participation²⁸. Par ailleurs, dans de nombreux contextes, les filles qui endossent des rôles de premier plan peuvent être exclues de leur communauté²⁹. Les enfants autochtones sont également confrontés à des obstacles singuliers, tels que des barrières linguistiques et un manque d'autonomisation dû au fait que l'histoire de leur peuple est rarement abordée dans les programmes scolaires. En outre, ils sont confrontés à un accès limité à l'information et à des plateformes de participation inadaptées, notamment s'ils habitent dans des zones rurales ou isolées et n'ont pas accès à Internet³⁰.

Si nous voulons parvenir à un changement social, il est primordial de prendre en considération le vécu et les

La participation des enfants en situation de handicap aux processus décisionnels suscite régulièrement des réactions négatives.

inquiétudes des enfants défavorisés. Ils ont une compréhension unique des problèmes qui leur sont propres et sont, de ce fait, les mieux placés pour trouver des solutions durables et efficaces. Leur participation est décisive, car les décideurs manquent de données démographiques fiables et ventilées qui puissent les informer des besoins de ces enfants et des obstacles qu'ils rencontrent³¹.

Les actes d'un seul jeune peuvent donner de grands résultats. Un jeune adolescent a œuvré, avec succès, en faveur des enfants dépourvus d'identité officielle. Haneen, 14 ans, a été séparée de ses parents et s'est retrouvée dans un petit centre d'hébergement. Elle a collaboré avec l'organisation Children with No Identity afin d'attirer l'attention sur la cause des enfants de la communauté palestinienne qui ne disposent d'aucun document d'identité ni d'aucune nationalité. Cette démarche a permis de montrer que les enfants marginalisés pouvaient participer efficacement à des actions civiques menées par leurs pairs³².

“De nombreuses filles de mon âge sont victimes d'abus de la part des gardes de la file d'attente du puits qui leur demandent des faveurs sexuelles en échange d'une place en tête de file.”

Cute, 16 ans, Zimbabwe

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, une étude récente menée par Plan International a montré que les filles et les jeunes femmes sont susceptibles d'être touchées de manière démesurée par les répercussions négatives de la crise sanitaire si les décideurs ignorent les perturbations subies par le secteur de l'éducation, l'augmentation de la pauvreté et la hausse des violences de genre. Cette étude a également souligné le fait que la consultation est essentielle et qu'il faut notamment renforcer la participation des filles et des jeunes femmes aux processus décisionnels afin de garantir qu'elles soient écoutées, que leurs droits soient respectés et que leurs besoins soient satisfaits³³.

Créer des rencontres entre les enfants marginalisés et les enfants plus privilégiés peut contribuer à faire évoluer les rapports de force et les normes. Cette démarche peut aider la population à considérer ces groupes comme faisant partie d'une seule et même société, atténuant ainsi la marginalisation des minorités³⁴. En outre, elle permet de développer les connaissances, l'autonomisation et les capacités des enfants, ce qui peut avoir des répercussions positives sur ces derniers et sur la société dans son ensemble³⁵.

Lorsque les enfants les plus défavorisés et marginalisés sont tenus à l'écart des plateformes de participation, les décideurs ne peuvent pas écouter ces enfants évoquer en détail les obstacles qu'ils rencontrent et les solutions qu'ils proposent. Par ailleurs, les droits de ces enfants sont bafoués lorsqu'ils sont exclus des processus décisionnels. Laisser ces enfants pour compte entraîne une exclusion supplémentaire et exacerbe les attitudes culturelles et discriminatoires ainsi que les normes sociales négatives³⁶.

Fille de 13 ans originaire d'Éthiopie utilise une radio à énergie solaire pour apprendre pendant les fermetures d'écoles.

©Nigus Hailu, SOS Children's



parents partent travailler. Les enfants qui défendent activement leurs droits civiques peuvent être assaillis de commentaires négatifs et harcelés en raison des opinions qu'ils expriment ou des actions qu'ils mènent⁴¹. Par ailleurs, peu de pays disposent d'une législation qui protège le droit des enfants à la vie privée, ce qui signifie que les enfants risquent d'être surveillés par l'État, leurs parents et d'autres personnes⁴². Ils peuvent également souffrir de dépression, que certaines études attribuent à un temps d'écran élevé pouvant nuire à leur bien-être mental⁴³.

"Cette situation me préoccupe énormément. Les écoles sont fermées et le gouvernement a donné le coup d'envoi aux cours en ligne. Cependant, nous sommes nombreux à ne pas avoir de smartphone. La connexion Internet est aussi un défi... Résultat, nous ne pouvons pas terminer nos études."

Chanchal, 12 ans, Inde

Écouter les enfants à l'ère du numérique

Les nouvelles technologies permettent d'interroger un plus grand nombre d'enfants lors des enquêtes à grande échelle. Par exemple, le projet U-Report du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), mêlant réseau social et outil de sondage, a permis à près de 5 millions de personnes de 40 pays différents, principalement des jeunes, d'orienter des politiques, des programmes et des rapports³⁷. Plus récemment, l'initiative #CovidUnder19, vaste coalition rassemblant des enfants, des universitaires et des organisations, y compris menées par des jeunes, a été formée pour faire participer de manière concrète les enfants à la riposte contre la pandémie. Entre mai et juin 2020, l'initiative a lancé une enquête mondiale qui a permis aux enfants et aux jeunes de 8 à 17 ans de partager leurs expériences en lien avec la COVID-19 et de faire part de leurs idées pour façonner le monde de l'après-pandémie.

Une plateforme mi-réseau social, mi-outil de sondage a permis à près de 5 millions de personnes de 40 pays différents, principalement des jeunes, d'orienter des politiques, des programmes et des rapports.

L'organisation Terre des Hommes, coorganisatrice de l'initiative, s'est chargée de compiler les résultats de cette enquête.³⁸ Les technologies numériques fournissent également de nouvelles plateformes de plus grande envergure pour la mobilisation des enfants. Partout dans le monde, les grèves étudiantes pour le climat, lancées par la jeune Suédoise Greta Thunberg, ont mis en évidence le potentiel de ces plateformes³⁹. Les technologies occupent une place centrale dans la vie des enfants, pour lesquels il est désormais plus facile de s'organiser sans avoir à consulter des adultes⁴⁰.

Néanmoins, l'utilisation des technologies et des réseaux sociaux est également à l'origine de nouveaux risques pour les enfants. Alors qu'ils passent de plus en plus de temps en ligne, les enfants peuvent devenir la cible de harcèlement, d'abus, de sollicitations à des fins sexuelles et d'exploitations. Ces dangers peuvent être amplifiés si les enfants se retrouvent seuls chez eux, lorsque leurs

La « fracture numérique », qui sépare les enfants ayant accès aux technologies de l'information et de la communication de ceux qui n'y ont pas accès, reflète les disparités économiques et la discrimination auxquelles font constamment face les enfants défavorisés, ceux dont les possibilités d'instruction sont limitées et ceux qui ne peuvent pas utiliser la technologie. En matière de participation, cette fracture équivaut à la différence entre les enfants ayant accès à des plateformes leur permettant de partager leurs opinions et de faire entendre leur voix — et ceux qui n'y ont pas accès. En période de pandémie de COVID-19, l'exclusion numérique a de graves répercussions sur la capacité de participation civique des enfants ainsi que sur leur accès aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services de base, et ce partout dans le monde⁴⁴.

Des mesures sont en train d'être prises pour atténuer les risques liés aux technologies numériques auxquels les enfants sont exposés. En Serbie, par exemple, les enfants envoient une émoticône spécifique à leurs pairs pour signaler qu'ils ont besoin d'aide⁴⁵. En Inde, un enfant de 15 ans œuvrant en faveur des droits civiques des enfants a collaboré avec un pédiatre local et environ 40 membres d'un club d'enfants de sa région afin d'aborder les problématiques liées à la protection de l'enfance en ligne. Ils ont notamment évoqué le fait de parler à des inconnus et d'envoyer des photos sur Internet, les risques de sollicitation à des fins sexuelles et d'exploitation sexuelle ainsi que le fait de passer du temps sur Internet au lieu d'étudier. Grâce aux activités organisées, les enfants ont signalé les établissements de santé défectueux aux autorités compétentes, permettant ainsi une correction des problèmes, et obtenu la construction du premier terrain de jeu dans leur communauté. De plus, la police a commencé à consigner et signaler les cas de maltraitance à l'égard des enfants⁴⁶.



Appel à l'action : concrétiser le droit de l'enfant d'être entendu

Nous appelons tous les gouvernements à :

- ➔ **Reconnaître et soutenir pleinement les enfants en tant que détenteurs de droits et renforcer les systèmes à tous les niveaux** afin de permettre la participation effective, en toute sécurité, des enfants sur les sujets qui les concernent. Cela inclut le discours civique, le développement et l'évaluation de services, l'élaboration de politiques et de budgets, et d'autres cadres ;
- ➔ **Élaborer, adopter et mettre en œuvre des lois et des politiques qui nécessitent une large consultation des enfants** afin d'influencer la prise de décision et d'obtenir des changements sur les sujets concernant les enfants et s'assurer que les enfants ont un accès direct aux décideurs pertinents ;
- ➔ **Élaborer, adopter et mettre en application des lois et des politiques nationales visant à assurer une protection et à donner des moyens d'action aux enfants qui se mobilisent pour défendre leurs droits civiques.** Cela nécessite d'élaborer et de mettre en œuvre des lois protégeant la liberté d'association, le droit de réunion pacifique, la liberté d'expression et le droit d'accès à l'information des enfants, et de les protéger de toute forme d'intimidation, de vengeance, de harcèlement et d'agression ;
- ➔ **Ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications** afin de permettre aux enfants de déposer des requêtes concernant la violation de leurs droits auprès du Comité des droits de l'enfant s'ils ont épuisé tous les recours au niveau national ;
- ➔ **Éliminer les obstacles qui entravent la participation concrète des enfants** en abrogeant ou en modifiant certaines lois, en mettant fin aux pratiques restrictives et en œuvrant pour transformer les institutions, les structures et les espaces publics et politiques afin de les rendre plus réceptifs à l'engagement civique des enfants et plus respectueux à leur égard. Cette démarche est particulièrement importante en ce qui concerne les enfants les plus marginalisés ;
- ➔ **Élaborer et adopter des lois et des politiques visant à assurer une protection et à donner des moyens d'action aux enfants qui se mobilisent pour défendre leurs droits civiques** et rigoureusement appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- ➔ **Élaborer des mesures préventives et adopter des lois ainsi que des politiques pour protéger les enfants des sévices en ligne** et des sites web qui pourraient entraîner des comportements néfastes⁴⁷.



Nous appelons l'ensemble des gouvernements, des organisations multilatérales, des organisations de la société civile, des groupes du secteur privé, des donateurs et des autres acteurs concernés à :

-  Prendre des mesures pour **investir en faveur de la participation concrète des enfants** au discours civique et aux processus décisionnels ;
 - o **Créer des espaces et des plateformes**, en particulier des plateformes numériques disponibles en plusieurs langues, qui permettent aux enfants d'interagir avec les décideurs et leurs pairs pour influencer la prise de décisions de manière sûre, accessible et adaptée à leur âge ;
 - o **Fournir un accès gratuit à Internet et aux technologies nécessaires** pour permettre aux enfants de participer aux plateformes numériques et de disposer d'autres possibilités en ligne ;
 - o **Développer la capacité des enfants** à acquérir les compétences, les connaissances, les aptitudes de leadership et la confiance en soi requises pour partager leurs opinions ;
 - o **Renforcer la sensibilisation, les compétences et les capacités des adultes**, y compris des parents, des décideurs politiques, des éducateurs, des organisations non gouvernementales et des autres acteurs de la prise de décision, afin de soutenir la participation des enfants. Encourager le dialogue entre les générations pour s'attaquer aux mentalités des adultes qui perpétuent les obstacles à la participation des enfants. Assurer le suivi par des adultes pour donner suite aux recommandations des enfants ;
 - o Encourager l'évolution des cultures et des valeurs **afin d'éliminer les obstacles socioculturels et politiques** qui entravent la participation des enfants ;
 - o Faciliter l'accès des enfants à des **informations essentielles et adaptées à leur âge** ;
 - o Soutenir les efforts visant à **atteindre et à faire participer concrètement** les enfants les plus défavorisés et marginalisés, y compris les enfants autochtones ou en situation de handicap. Rendre des comptes et répondre aux contributions ainsi qu'aux idées des enfants ;
 - o **Fournir des ressources financières** aux organismes et aux groupes qui travaillent sur ces efforts et créent des budgets avec des postes pour l'engagement des enfants.
-  **Inclure les enfants dans les processus visant à aborder les enjeux mondiaux actuels qui les concernent les plus urgents**, y compris le changement climatique, la pandémie de COVID-19 et l'élimination de la violence à leur égard ;
-  **Élaborer un cadre universel d'évaluation des progrès en faveur de la concrétisation du droit de l'enfant d'être entendu** ; Ce cadre doit mettre en avant les neuf prescriptions de base établies par le Comité des droits de l'enfant et intégrer le point de vue des enfants vis-à-vis des processus de participation afin d'en mesurer la réussite ;
-  **Élaborer des supports multilingues et adaptés aux enfants**, essentiels pour assurer leur protection, leur compréhension de plusieurs problématiques et concepts, ainsi que pour permettre leur participation et la prise en considération de leurs demandes ;
-  **Modifier les programmes scolaires pour inclure des cours sur les droits de l'enfant, la prise de parole en public et le leadership**. Offrir aux enfants des chances égales de s'exprimer librement et sans interruption, répondre à leurs aspirations et veiller à ce que les décideurs ne leur dictent pas ce qu'ils doivent dire.

Le dernier mot : le point de vue des enfants

À l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, des enfants du monde entier ont participé, en tant que délégués, à un forum en ligne organisé par les partenaires de Joining Forces le 20 novembre 2020. Ils ont exercé et défendu leur droit d'être entendus en partageant leurs points de vue sur la Convention relative aux droits de l'enfant. Ils se sont exprimés à propos des conséquences de la COVID-19 sur leur vie et se sont intéressés aux résultats des processus participatifs sur les droits des enfants.

Le forum virtuel a fait suite à des semaines de contributions et de réflexions des enfants du monde entier. Ces derniers ont contribué au contenu de cette note, l'ont examinée et ont soumis des déclarations enregistrées en vidéo. Nous leur sommes reconnaissants d'avoir généreusement partagé leur temps et leurs connaissances avec nous. Ci-après figurent les principaux points à retenir, du point de vue des enfants, concernant les obstacles à la participation, le manque de ressources et le genre.

Obstacles à la participation

- Manque d'initiative de la part des adolescents ;
- Absence d'activités relatives aux droits de l'enfant pendant la pandémie de COVID-19 ;
- Augmentation de la violence à l'encontre des enfants en raison de la fermeture des écoles pendant la pandémie ;
- Absence de droit de vote pour les enfants ;
- Troubles politiques ;
- Participation des enfants considérée comme une simple formalité ;
- Activités proposées par des enfants dont les autorités s'attribuent le mérite ;
- Organisation d'activités à des moments inadaptés pour les enfants ;
- Pas d'accès à l'instruction ;
- Fossé entre les pays développés et en développement ;
- Violence quotidienne au sein du foyer et en public ;
- Intimidation, harcèlement et abus sexuels ;
- Travail des enfants ;
- Absence d'accès en ligne pour exprimer ses opinions ;
- Peur du connu et de l'inconnu.

Questions relatives au genre

- Inégalités de genre réelles et bien répandues ;
- Grossesses précoces ;
- Mariages d'enfants ;
- Difficultés pour les filles à se déplacer librement en dehors de leur domicile ;
- Horaires limités pour les filles ;
- Transports limités pour les filles ;
- Code vestimentaire restreint pour les filles, elles sont priées de se taire et d'écouter.

Manque de ressources

- Les ressources manquent pour organiser des activités ;
- Les parents n'ont pas d'argent pour le transport aller et retour aux événements ;
- Les enfants doivent s'occuper de leurs frères et sœurs ;
- L'accès à Internet est inexistant.



BIBLIOGRAPHIE

- ¹ Save the Children, « Initiatives de participation des enfants en période de COVID-19 ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1GILz7iITgzU5i9JF8Xs1J1UXMEkO7j&ll=49.726411999999996%2C31.1512654999999987&z=8>
- ² UNICEF, Engaged and Heard: Guidelines on Adolescent Participation and Civic Engagement, 2020. <https://www.unicef.org/documents/engaged-and-heard-guidelines-adolescent-participation-and-civic-engagement>
- ³ Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Rapport de la journée de débat général : « Protéger et autonomiser les enfants en tant que défenseurs des droits humains », 2018. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CRC/Discussions/2018/crc_dg_d_2018_outcomereport_fr.pdf
- ⁴ Witt, E., « How the Survivors of Parkland Began the Never Again Movement ». The New Yorker, New York, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.newyorker.com/news/news-desk/how-the-survivors-of-parkland-began-the-never-again-movement>
- ⁵ UNICEF, Despite significant increase in birth registration, a quarter of the world's children remain 'invisible,' 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/press-releases/despite-significant-increase-birth-registration-quarter-worlds-children-remain>
- ⁶ Larkins, C., et al., Building on rainbows: Supporting children's participation in shaping responses to COVID-19, Centre pour la participation des enfants et des jeunes, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://core.ac.uk/display/305109364?source=3>
- ⁷ UNICEF et Save the Children, Every Child's Right to Be Heard: A Resource Guide on the UN Committee on the Rights of the Child General Comment No. 12. London, 2011. Disponible à l'adresse suivante : https://www.unicef.org/files/Every_Childs_Right_to_be_Heard.pdf
- ⁸ Larkins, C., et al., Building on Rainbows: Supporting Children's Participation in Shaping Responses to COVID-19, Centre pour la participation des enfants et des jeunes, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://core.ac.uk/display/305109364?source=3>
- ⁹ Larkins, C., et al., Building on Rainbows: Supporting Children's Participation in Shaping Responses to COVID-19, Centre pour la participation des enfants et des jeunes, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://core.ac.uk/display/305109364?source=3>
- ¹⁰ Centre pour les droits des enfants de l'Université Queen's de Belfast et Save the Children, Points de vue des enfants concernant l'exercice de leurs droits civils et politiques, 2016. Disponible à l'adresse suivante : <https://resourcecentre.savethechildren.net/library/enabling-exercise-civil-and-political-rights-views-children>
- ¹¹ Assemblée générale des Nations Unies, 75e session. Disponible à l'adresse suivante : <https://undocs.org/fr/A/75/307>
- ¹² ChildFund Alliance, Small Voices, Big Dreams, Espagne et New York, 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.smallvoicesbigdreams.org/fr/>
- ¹³ Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Discours d'ouverture de la journée de débat général autour du thème « les enfants en tant que défenseurs des droits humains », 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23654&LangID=E>
- ¹⁴ World Vision, Children's Voice in the time of COVID-19: Continued child activism in the face of personal challenge, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.wvi.org/publications/report/child-participation/childrens-voice-s-time-covid-19-continued-child-activism>
- ¹⁵ Initiative Child Rights Now! de Joining Forces, Une deuxième révolution : 30 ans de droits de l'enfant et un programme inachevé, Surrey, 2019. Engaged and Heard!, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://joining-forces.org/publications/second-revolution/>
- ¹⁶ Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Discours d'ouverture de la journée de débat général autour du thème « les enfants en tant que défenseurs des droits humains », 2018. Disponible à l'adresse suivante (en anglais) : <https://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23654&LangID=E>
- ¹⁷ Civicus and Save Children, Peers and Partners: Empowering Children to Take Civic Action, New York, 2017. https://www.civicus.org/documents/ProtectingCivicSpaceForAndWithChildr_en.pdf
- ¹⁸ World Vision, Mettre fin à la violence faite aux enfants en période de COVID-19, 2020. Disponible à l'adresse suivante : https://joining-forces.org/wp-content/uploads/2020/07/joining_forces-ending-violence_COVID19_fr.pdf
- ¹⁹ World Vision, 2020. Citation : Hart, J. et Tyrer, B., Research with children living in situations of armed conflict: Concepts, ethics & methods, Centre d'études sur les réfugiés du Département du développement international, Université d'Oxford, 2006.
- ²⁰ ChildFund Alliance, Small Voices, Big Dreams, Espagne et New York, 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.smallvoicesbigdreams.org/fr/>
- ²¹ CRC/C/GC/12 <https://undocs.org/fr/CRC/C/GC/12>
- ²² UNICEF, Engaged and Heard: Guidelines on Adolescent Participation and Civic Engagement, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/documents/engaged-and-heard-guidelines-adolescent-participation-and-civic-engagement>
- ²³ Tisdall, E.K.M. et Cuevas-Parra, P., « Challenges for Children's Participation: Child Activism for Ending Child Marriage », Children and Youth Services, volume 108 (104568), janvier 2020. Disponible à l'adresse suivante : [https://www.research.ed.ac.uk/portal/en/publications/challenges-for-childrens-participation\(e73ca1b6-5432-4454-b523-f19fb2e34bc3\).html](https://www.research.ed.ac.uk/portal/en/publications/challenges-for-childrens-participation(e73ca1b6-5432-4454-b523-f19fb2e34bc3).html)
- ²⁴ Initiative Child Rights Now! de Joining Forces, Une deuxième révolution : 30 ans de droits de l'enfant et un programme inachevé, 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://joining-forces.org/wp-content/uploads/2019/06/Une-deuxieme-revolution-FR.pdf>
- ²⁵ Initiative Child Rights Now! de Joining Forces, Une deuxième révolution : 30 ans de droits de l'enfant et un programme inachevé, 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://joining-forces.org/wp-content/uploads/2019/06/Une-deuxieme-revolution-FR.pdf>
- ²⁶ Assemblée générale des Nations Unies, 69e session. Disponible à l'adresse suivante : <https://undocs.org/A/69/260>
- ²⁷ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, World Youth Report: Youth and the 2030 Agenda for Sustainable Development. New York, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/development/desa/youth/world-youth-report/wyr2018.html>
- ²⁸ Assemblée générale des Nations unies 73e session, <https://undocs.org/fr/A/73/272>
- ²⁹ Initiative Child Rights Now! de Joining Forces, Une deuxième révolution : 30 ans de droits de l'enfant et un programme inachevé, 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://joining-forces.org/wp-content/uploads/2019/06/Une-deuxieme-revolution-FR.pdf>
- ³⁰ Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, 2018.
- ³¹ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, World Youth Report: Youth and the 2030 Agenda for Sustainable Development. New York, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/development/desa/youth/world-youth-report/wyr2018.html>
- ³² Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, 2018.
- ³³ Plan International, Living Under Lockdown, Girls and COVID-19, Surrey, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://plan-international.org/publications/living-under-lockdown>
- ³⁴ United Nations Committee on the Rights of the Child Report, "Day of General Discussion (2018): Protecting and Empowering Children as Human Rights Defenders. https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CRC/Discussions/2018/CRC_DGD_2018_OutcomeReport.pdf
- ³⁵ Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, 2018.
- ³⁶ Assemblée générale des Nations Unies, 69e session. Disponible à l'adresse suivante : <https://undocs.org/A/69/260>
- ³⁷ Assemblée générale des Nations Unies, 73e session. Disponible à l'adresse suivante : <https://undocs.org/fr/A/73/272>
- ³⁸ #CovidUnder19, An initiative to meaningfully involve children in responses to the COVID-19 pandemic. <https://www.tdh.ch/en/projects/covidunder19>
- ³⁹ Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Rapport de la journée de débat général : « Protéger et autonomiser les enfants en tant que défenseurs des droits humains », 2018. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CRC/Discussions/2018/CRC_DGD_2018_OutcomeReport.pdf
- ⁴⁰ Initiative Child Rights Now! de Joining Forces, Une deuxième révolution : 30 ans de droits de l'enfant et un programme inachevé, 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://joining-forces.org/wp-content/uploads/2019/06/Une-deuxieme-revolution-FR.pdf>
- ⁴¹ Boers, E., et al., « Association of Screen Time and Depression in Adolescence », JAMA Pediatrics, 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://jamanetwork.com/journals/jamapediatrics/fullarticle/2737909#>
- ⁴² Larkins, C., et al., Building on Rainbows: Supporting Children's Participation in Shaping Responses to COVID-19, Centre pour la participation des enfants et des jeunes, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://core.ac.uk/display/305109364?source=3>
- ⁴³ Larkins, C., et al., Building on Rainbows: Supporting Children's Participation in Shaping Responses to COVID-19, Centre pour la participation des enfants et des jeunes, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://core.ac.uk/display/305109364?source=3>
- ⁴⁴ Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Rapport de la journée de débat général : « Protéger et autonomiser les enfants en tant que défenseurs des droits humains », 2018. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CRC/Discussions/2018/CRC_DGD_2018_OutcomeReport.pdf
- ⁴⁵ SOS Villages d'Enfants International, « Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, adaptées aux enfants et aux jeunes ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.sos-childrensvillages.org/our-work/information-for-children>
- ⁴⁶ Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Rapport de la journée de débat général : « Protéger et autonomiser les enfants en tant que défenseurs des droits humains », 2018. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CRC/Discussions/2018/CRC_DGD_2018_OutcomeReport.pdf
- ⁴⁷ SOS Villages d'Enfants International, « Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, adaptées aux enfants et aux jeunes ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.sos-childrensvillages.org/our-work/information-for-children>



Le document « Le droit de l'enfant d'être entendu : Nous parlons, est-ce que vous écoutez ? »
a été élaboré par l'initiative Joining Forces.

Joining Forces est une alliance composée des six plus grandes organisations non gouvernementales internationales qui collaborent avec et pour les enfants en vue de renforcer leurs droits et de mettre fin à toute violence à leur égard.

Le personnel de ChildFund Alliance ainsi que Julia Freedson, consultante, ont dirigé l'élaboration de cette note, avec le soutien de toutes les organisations de Joining Forces. Nous remercions tout particulièrement le secrétariat de Joining Forces.

Photo de couverture © Terre des Hommes

www.joining-forces.org

